



NEWSLETTER DÉCEMBRE 2010

Assemblée générale 2011

La prochaine Assemblée générale de l'UECC se tiendra les 7/8 avril 2011 à Francfort. Pour le 7 avril une visite de l'aéroport de Francfort est prévue, tandis que l'Assemblée générale proprement dite commencera le matin du 8 avril.

Comme toujours, l'Assemblée permet aux Chambres membres de prendre contact avec le Comité directeur et les groupes de travail et de présenter leurs demandes concernant les positions de l'UECC à l'égard de la politique européenne des transports. Tous les membres sont cordialement invités à y participer.

Tarifification routière

Le 15 octobre dernier, le Conseil européen a donné son avis sur la proposition du Parlement européen modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures.

La directive s'applique toujours uniquement aux transports routiers. Les Etats membres peuvent percevoir de péages supplémentaires pour couvrir des coûts externes s'ils le souhaitent.

Lors d'une réunion au début de décembre 2010 à Luxembourg, le Comité directeur de l'UECC a adopté une nouvelle résolution à ce sujet, répétant les demandes principales de la part de l'économie européenne:

- **Pas de charges imposées uniquement à un mode de transport particulier – pas de charges imposées uniquement à certains trajets d'un mode de transport particulier**

- **Réglementations uniformes dans l'UE pour éviter des distorsions de concurrence**
- **Intégration des bénéfices externes et prise en compte d'impôts et taxes déjà payés**
- **Pas d'imputation des coûts de congestion uniquement aux transports routiers**
- **Définition exacte des méthodes de calcul et établissement de valeurs maximales pour les facteurs de coût individuels**
- **Pas d'extension des options pour des charges supplémentaires dans les régions alpines**
- **Réinvestissement des recettes dans les transports routiers ou pour la réduction immédiate d'effets négatifs.**

Comme toujours, le texte intégral de la résolution peut être téléchargé depuis la page internet www.uecc.org.

Tunnel du Wisenberg

Dans une lettre ouverte adressée au nouveau ministre suisse des Transports, Mme Doris Leuthard, l'UECC, en coopération avec des acteurs politiques et des associations économiques du Nord-Ouest de la Suisse, a encore une fois répété la demande pour un nouveau tunnel à travers le Jura.

La région de Bâle est primordiale pour le trafic transnational de passagers et fret. La majorité des transports sur les axes nord-sud sont effectués au long des corridors Rotterdam-Bâle-Gênes et Anvers-Lyon/Bâle. Depuis juin dernier, ces deux corridors figurent sur la liste des axes prioritaires pour le réseau européen des transports. Le tunnel du Wisenberg représente donc un élément principal pour l'aménagement futur des infrastructures ferroviaires internationales ainsi qu'un maillon essentiel entre les chemins de fer suisses et les axes ferroviaires européens.

Dans le cadre de l'aménagement des réseaux ferroviaires à haute vitesse, les chemins de fer suisses et allemands ont annoncé le 9 juillet 2010 qu'ils envisagent d'importantes améliorations des réseaux entre les deux pays et qu'ils prévoient établir une nouvelle filiale à cette fin. Plus d'un milliard de francs suisses seront investis dans ces projets sur le territoire suisse. Sans le tunnel du Wisenberg, de telles initiatives seront difficiles à poursuivre.

Le tunnel du Wisenberg doit donc être défini en tant que projet de première priorité dans le programme "Rail 2030". Après de décennies de planification et un plébiscite en faveur du tunnel il y a vingt ans ainsi qu'une confirmation formelle par le gouvernement Suisse en 2009, il est temps que le projet reçoive le feu vert.

Calendrier 2011

Groupe de travail

7 avril 2011 à Francfort (D)

Assemblée générale

7/8 avril 2011 à Francfort (D)